

(fenêtrés sur.Nièvre)

BULLETIN DE LA SECTION NIEVRE DU SNUIPP-FSU

Toute l'équipe du SNUipp-FSU 58
vous souhaite de
bonnes vacances !

Dispensé de timbrage

NEVERS CDIS

Déposé le 29/06/2012



Mouvements

P. 2

EDITO

Dans sa missive publiée le 26 juin, le ministère rappelle sa priorité donnée au primaire, affirmant notamment l'importance de la maternelle et la répartition sur le terrain des 1 000 postes nouvellement créés.

La lettre rappelle plusieurs chantiers qui seront débattus lors de la concertation sur l'école cet été : formation initiale et continue, conception et composantes du socle commun repensé puis révision des programmes scolaires, réforme de l'éducation prioritaire, carte scolaire, rythmes scolaires, ...

Le SNUipp y présentera ses dossiers prioritaires. Les contours d'une nouvelle école ayant les moyens de s'attaquer au noyau dur de l'échec scolaire doivent se dessiner dès maintenant. Il faudra définir des priorités claires et les inscrire dans la durée : nouvelles organisations pédagogiques avec par exemple « plus de maîtres que de classes », maternelle, formation des enseignants, contenus d'enseignement, fonctionnement des écoles, conditions d'exercice du métier, relations avec les parents, reconnaissance professionnelle et salariale des enseignants.

Autant de sujets à revoir, autant de levier à actionner !

Comptez sur le SNUipp pour exiger que des mesures concrètes voient le jour dans les écoles.

D'ici là, bonnes vacances à toutes et à tous !



Postes

P. 3



EVS AVS

P. 4

N°186

Juin 2012

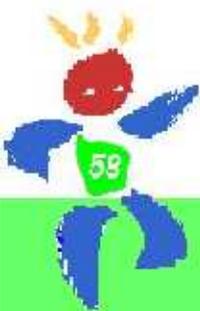
Sommaire :

P.2 : carrière : ajustement du mouvement, ineat et exeat

P.3 : actu : carte scolaire, CTSD

P.4 : précaires : EVS, AVS

<http://58.snuipp.fr>



BRÈVES

Le nombre du mois :

13

Comme le nombre de collègues sans poste à l'issue de l'ajustement du 20 juin (voir ci-contre). Ceux-ci seront affectés (sur des postes qui se seront libérés ou auront été créés pendant les vacances) le mercredi 29 août lors d'un groupe de travail auquel participeront les élus du SNUipp-FSU 58. Nous les contacterons et utiliserons les fiches de contrôle qui nous ont été envoyées pour l'ajustement de juin pour défendre la situation de chacun d'entre eux.

Inscriptions aux concours : date limite repoussée

La date de clôture des inscriptions aux concours PE, initialement fixée au mardi 10 juillet, est prorogée jusqu'au jeudi 19 juillet 2012, à 17 heures.

Pour rappel, cette inscription par internet (à l'adresse <http://www.education.gouv.fr/siac1>) concerne l'ensemble des concours PE : concours externes et concours externes spéciaux, premiers concours internes, seconds concours internes et seconds concours internes spéciaux, troisièmes concours.

Conseil de formation : reporté !

Le conseil de formation départemental qui devait se tenir vendredi 29 juin a été reporté au mois de septembre. La raison invoquée était le manque d'information concernant la formation des professeurs des écoles stagiaires. Or, depuis, une circulaire interministérielle datée du 22 juin à destination des recteurs, fixant le dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation des stagiaires, est parue...

PAS DE FORMATION...
ÉCOLE À TÂTONS!

C'EST
DU SLAM!



MOUVEMENT : UNE DEUXIÈME SAISIE POUR PLUS DE TRANSPARENCE ET D'ÉQUITÉ !

Mercredi 20 juin, lors du groupe de travail consacré à l'ajustement du mouvement départemental des personnels, les TRS et la plupart des collègues sans poste ont été affectés.

Si les représentants du SNUipp-FSU 58 sont intervenus à de nombreuses reprises pour que la situation des personnels soit regardée avec la plus grande attention et ont obtenu pour un grand nombre (mais pas tous) la révision de la proposition d'affectation qui ne leur convenait pas, certains participants à cet ajustement ressentent un sentiment d'injustice. Comment y remédier ? Tout simplement en rétablissant une seconde phase du mouvement, avec saisie des vœux, comme de nombreux départements continuent à le faire. Des règles claires, pouvant intégrer par exemple la continuité de service, comme c'est le cas depuis l'année dernière pour les TRS, doivent être énoncées et appliquées. En prenant en compte le barème, et en tenant compte des souhaits des collègues (certes, il y aura toujours des mécontents, les plus petits barèmes étant affectés sur les postes les moins demandés), les nominations seraient prononcées en toute transparence et avec équité, ...et cela faciliterait sans aucun doute le travail des services de l'inspection académique. On peut espérer que la prochaine note de service sur la mobilité des personnels, à paraître en novembre prochain, aille dans ce sens.

14 postes pour les stagiaires

14 postes ont été "réservés" pour les PES (professeurs des écoles stagiaires), dont, pour la première fois, quelques postes de titulaires remplaçants : mat Saint-Eloi, élem Druy-Parigny, élem Cosne Paul Bert, prim Clamecy ferme blanche, prim Cosne P. et M. Curie, mat Nevers B. Pascal, élem Nevers B. Pascal, prim Dornecy, TR Duroux, TRB Saint-Benin, TRB Fourchambault, TRB Lury-le-Bourg, TRB cercy et TRB Chiddes. Les stagiaires seront invités le 28 août pour recevoir de premières informations. Ils seront regroupés jusqu'aux vacances d'automne et recevront ensuite une formation filée (avec tuteur et PEMF). 3 autres sessions de formation auront lieu à l'université de Bourgogne au deuxième trimestre.

INEAT ET EXEAT : DU MOUVEMENT... ET DES COUACS !

Difficile pour les collègues de s'y retrouver dans les opérations d'ineat et d'exeat cette année. Comme pour le mouvement, des règles plus claires seraient souhaitables...

A ce jour, deux collègues intègrent notre département et huit candidats au départ de la Nièvre, parmi les 14 ayant obtenu un exeat, le quittent. Si on peut se réjouir de ces départs, il n'en demeure pas moins que les décisions prises ne sont pas toujours, et souvent à juste titre, comprises par les collègues.

Par exemple, certains d'entre eux disposant de forts barèmes (bonification handicap et/ou séparation de conjoint depuis plusieurs années) et de l'exeat n'ont pour l'instant pas obtenu l'ineat et se retrouvent dans une situation difficile. Pourquoi ? Tout simplement parce que les DA-SEN, selon les départements, n'adoptent pas tous les mêmes critères pour classer les candidatures. Résultat, pour un même département, un collègue peut obtenir un ineat et pas un exeat, et un autre un exeat et pas d'ineat ! Conséquence : aucun des deux ne part !

Par ailleurs, cette année, le DA-SEN a privilégié, dans l'accord d'exeat, certains collègues en disponibilité ou ayant demandé une mise en disponibilité à la rentrée au mépris du barème. Ainsi, certains collègues au barème élevé voient d'autres collègues au barème inférieur obtenir leur départ dans le département souhaité !

Si le SNUipp réclame depuis longtemps que soient prises en compte les années de séparation des conjoints des collègues en disponibilité, il réclame aussi et surtout des règles claires et prédéfinies pour que chaque collègue puisse se projeter et être traité de manière équitable.



UN PREMIER EFFORT QUI DOIT ÊTRE POURSUIVI

C'est le mercredi 20 juin, qu'était dévoilée au Comité technique ministériel, la répartition académique des mille postes attribués au primaire au titre du plan d'urgence. 20 ont été attribués à l'académie de Dijon. Sur ceux-ci, le recteur a proposé aux délégués du comité technique académique d'en attribuer 5 à notre département.

Cette étape marque un changement de cap positif pour l'école primaire qui a été asphyxiée ces dernières années et dont le taux d'encadrement des élèves reste un des plus faibles d'Europe.

Le SNUipp-FSU rappelle, et le ministre lui même l'a reconnu, que ces mille postes ne pourront pas répondre à l'ensemble des besoins d'urgence, en regard, notamment, des 700 suppressions qui avaient été programmées pour cette rentrée.

Ce premier effort doit être poursuivi. Les contours d'une nouvelle école ayant les moyens de s'attaquer au noyau dur de l'échec scolaire doivent se dessiner dès maintenant. Il faudra définir des priorités claires et les inscrire dans la durée : nouvelles



organisations pédagogiques avec par exemple « plus de maîtres que de classes », formation des enseignants, contenus d'enseignement, fonctionnement des écoles, conditions d'exercice du métier, relations avec les parents, reconnaissance professionnelle et salariale des enseignants. Autant de sujets à revoir, autant de leviers à actionner ! L'élaboration du prochain budget devra déjà en tenir compte.

Dans notre département, le directeur académique des services de l'Éducation Nationale a présenté ses choix aux délégués du personnel lors du CTSD du 29 juin (cf. ci-dessous).

DÙ SONT OUVERTS LES 5 POSTES DANS LA NIÈVRE ?

Dans la Nièvre, le directeur académique des services de l'Éducation Nationale propose d'attribuer ces 5 postes de la manière suivante :

- 1 poste d'**adjoint maternelle à Château-Chinon** (notre photo). Il entérine ainsi la situation actuelle (un poste avait été attribué à titre provisoire à la rentrée 2011).
- **3 postes de TRB**. Les besoins se font sentir dès cette fin d'année et ils seront encore plus prégnants l'année scolaire prochaine avec la formation des stagiaires à améliorer. Mais ces postes pourront aussi être affectés à l'année sur une école ; le DA-SEN se garde de la souplesse pour ajuster sa carte scolaire et décider de leur implantation en septembre. En résumé, les IEN devront compter les effectifs à la rentrée, déterminer leurs priorités sur leur circonscription.
- **1 poste RASED E** à Cosne pour le secteur de **la Puisaye**. C'est un premier signe pour la reconnaissance du travail des RASED et le retour de l'aide aux élèves en très grande difficulté.

Nous ne pouvons qu'être d'accord avec ces ouvertures mais des besoins urgents ne sont pas satisfaits :

- dans les écoles à forts effectifs et où la difficulté scolaire est présente depuis de nombreuses années et plus prise en charge par le RASED à la hauteur de ce qu'elle devrait être (faute de poste),
- dans des écoles de « montagne », isolées où les répartitions sont difficiles à faire,
- dans des écoles maternelles ne pouvant plus accueillir les 2 ans car déjà en sureffectif,
- Dans les RASED dans de nombreuses zones du département où ils manquent cruellement.

QUESTIONS POSÉES EN CTSD PAR LE SNUipp/FSU

- Pour l'instant, le souhait du ministre d'accorder 90 minutes de pause méridienne aux écoles reste un souhait auquel les collègues devront « rester attentifs » (!). Le DA-SEN a aussi évoqué la lettre aux enseignants du ministre et son autre souhait de voir les cours préparatoires confiés à des enseignants d'expérience et non à des débutants.
- La FSU a souligné le surcroît de travail pour les directeurs occasionné par l'établissement des DUER. Elle a regretté le traitement tardif des fiches d'évaluation des risques qui démontre l'absence de prise en compte par l'administration de l'importance de ce dossier. La question des conditions de travail des personnels doit changer de perspectives et la FSU y veillera, surtout avec l'installation des CHS-CT.

BRÈVES

Calendrier : deux semaines complètes de vacances à la Toussaint

C'est officiel. Les vacances de la Toussaint compteront deux semaines pleines dès la rentrée prochaine. Elles débuteront le samedi 27 octobre et se termineront le lundi 12 novembre au matin. Le ministre a annoncé cette modification du calendrier scolaire après le vote largement majoritaire au Conseil supérieur de l'éducation du 28 juin.

Les deux jours supplémentaires (jeudi 8 novembre et vendredi 9 novembre) de vacances seront rattrapés le vendredi 5 juillet 2013 pour le premier et soit le mercredi 3 avril, soit le mercredi 22 mai pour le second. Le choix sera arrêté localement par les recteurs et les DA-SEN. Dans la Nièvre, le DA-SEN, qui vient de répondre une nouvelle fois à notre demande de pont de l'Ascension, qu'il n'avait pas vocation à « organiser les vacances des enseignants », va quand même devoir le faire cette fois-ci...

9 juillet : exigeons que la conférence sociale débouche sur du positif pour les salariés

Pour peser sur les débats qui auront lieu entre organisations syndicales, patronales et gouvernement, pour que nos revendications en matière de pouvoir d'achat, d'emplois (notamment public), de protection sociale soient écoutés, la FSU et la CGT appellent les salariés à un rassemblement le **lundi 9 juillet à 17 heures devant la préfecture de Nevers**. C'est aussi maintenant que les orientations concernant les retraites, qui doivent être traitées l'année prochaine, doivent se dessiner.



C'est encore maintenant que la place des services publics est débattue.

BRÈVES

Dyna'mots : cela commence à tourner !



L'Association loi 1901, créée il y a peu, en vue de promouvoir la culture dans les quartiers de Nevers et de créer un espace lecture à l'hôpital Pierre Bérégovoy de Nevers a pris son envol.

Elle a ainsi récupéré en deux jours plus de 1000 livres. Ses bénévoles ont ainsi trié, couvert, tamponné, transporté les ouvrages qui pourront être utilisés prochainement. Ainsi les malades du Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers pourront avoir un espace dédié aux livres. L'association Dyna'mots espère ainsi améliorer leur séjour et offrir des moments agréables autour des livres. Mais l'association espère aussi investir le nouvel espace du quartier de la Grande-Pâturage. Celui-ci doit ouvrir prochainement et le projet culturel construit actuellement autour de cette salle (ces salles plus précisément) doit permettre aux militants de l'association, là-aussi, de (re)donner le goût à la lecture. Si vous êtes intéressé(e) par leurs actions, si vous avez du temps de disponible, n'hésitez pas à les contacter !
Courriel : dynamots58@free.fr

Conférence « autour des dyspraxies »

L'association « Dyspraxique mais fantastique » organise le samedi 22 Septembre à 14 h une conférence débat « autour des Dyspraxies », salle de conférence du Lycée Raoul Follereau à Nevers.

De nombreuses personnalités interviendront sur ce thème, avec la participation également du Conseil Général et de La MDPH.



OBTENIR LE RÉEMPLOI DE TOUS !

Deux jours seulement pour régulariser la reconduction des EVS en cours de contrat ! La bataille pour le réemploi de ceux et celles qui arrivent au terme de leur CUI-CAE continue.

Les directives des ministères de l'emploi et de l'éducation nationale concernant le renouvellement des contrats aidés (CUI-CAE) pour les emplois de vie scolaire (EVS) ont été transmises aux Préfets et aux recteurs mercredi 27 juin en fin de journée. A charge pour ces derniers de les mettre en œuvre avant le 29 juin !

Mais ces mesures ne touchent que les EVS qui ne sont pas arrivés au bout des possibilités de l'actuel CUI-CAE, c'est-à-dire 24 mois, pour la règle générale, et 60 mois pour les personnes relevant des dispositifs spécifiques (+ de 50 ans et/ou bénéficiant de la reconnaissance de qualité de travailleur handicapé - RQTH).

Les autorisations de prolongation des contrats ont dû être données par les préfets les jeudi 28 et vendredi 29 juin afin qu'aucun contrat ne s'arrête le 30 juin. Ce, afin de garantir le réemploi des EVS en fonction actuellement.

Annnonce d'emplois aidés supplémentaires, renouvellement des contrats en cours... voilà de quoi rassurer les écoles, au moins sur ce plan-là.... avant la rentrée. Mais quid des personnels EVS ?

Au niveau national, le SNUipp-FSU continue d'interpeller et de demander au gouvernement une prolongation pour l'ensemble des EVS en poste durant cette année scolaire, pour ceux y ayant encore "droit" comme pour ceux ayant épuisé les 24 mois ou 60 mois selon les cas. Rien n'interdit de proposer un nouveau contrat aidé (nouvelles fonctions, nouveaux lieux d'exercice) aux personnels arrivés au terme de leur contrat actuel.

Ceci illustre aussi une nouvelle fois l'urgence d'ouvrir des discussions sur la pérennisation de ces nouveaux métiers, comme nous le demandons.

Au niveau départemental, le SNUipp-FSU 58 a déjà

demandé au DA-SEN et au préfet que ces procédures administratives aillent vite pour que la rentrée se passe dans de meilleures conditions que l'année dernière, pour les EVS, pour les élèves en situation de handicap, pour les enseignants. Au CTSD du 29 juin, assurance nous a été donnée que les EVS qui ont la possibilité de voir leur contrat renouvelé seront en poste à la rentrée.

Et les AVS ?

Dans un courrier commun adressé mardi 19 juin au ministre de l'éducation nationale, le SNUipp-FSU et le SNES-FSU attirent l'attention de Vincent Peillon sur la situation des AVS. Les auxiliaires de vie scolaire chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap sont au nombre de 35 000, ce qui représente 23 000 équivalents temps plein.

Soulignant que « *le Président de la République s'est engagé à lancer une concertation approfondie sur les métiers de l'accompagnement des élèves handicapés, pour aboutir à un cadre d'emploi pérenne* » et estimant elles aussi « *que les missions exercées relèvent effectivement d'un métier qui doit trouver sa place dans la fonction publique* », elles s'inquiètent de l'avenir de ces personnels arrivant en fin de contrat dès la fin de l'année scolaire, même si de nouveaux recrutements sont annoncés.

En conséquence, SNUipp et SNES demandent au ministre « *d'examiner toutes les possibilités pour que ces personnels puissent, à titre transitoire, poursuivre leurs missions au cours de l'année scolaire 2012-2013, afin qu'ils puissent eux aussi bénéficier des mesures de pérennisation qui seront décidées, ce qui suppose que des mesures soient prises dès cet été* ».

